

## FOIRE AUX QUESTIONS

Voici les réponses aux questions habituellement posées lors des portes ouvertes.

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI	MERCREDI
de 8H20 à 11H20 ou 12H15 ( en fonction de l'emploi du temps) de 13h45 à 16h40 (horaires fixes)	de 8H20 à 11H20 ou 12H15 ( en fonction de l'emploi du temps)
Pour information le portail ouvre ses portes à 7h45 le matin et à 13h30 l'après-midi	
Etude du soir de 17h à 18h payante	

### 1/ les horaires :

### 2/ nombres d'élèves par classe

33/34 par classe. Certes, nous avons des classes chargées mais nous avons l'habitude de les gérer. Il peut y avoir des classes à 25 élèves sans que pour autant le suivi soit adapté. Ces effectifs n'empêchent en rien la réussite des élèves. Pour information nous enregistrons depuis plusieurs années consécutives entre 98 et 100% de réussite au brevet des collèges

### 3/ options

Vous allez recevoir une enquête à ce sujet afin de nous faire parvenir votre réponse. L'option sera incluse dans les heures de cours de votre enfant. Les élèves n'ayant pas fait le choix d'une option seront soit en étude soit pourront terminer les cours de la matinée à 11h15.

### 4/ les casiers

Chaque classe de 6° et de 5° est équipée de casiers individuels. Un casier est attribué, pour l'année scolaire, à l'élève le premier jour de classe. Il est uniquement réservé à du matériel scolaire (livres, cahiers, feuilles, trousse ....)

### 5/ date de la pré-rentrée pour les 6° et de la ½ journée d'intégration

Pour mémoire :

Accueil des nouveaux élèves : Mercredi 1<sup>er</sup> septembre à 17h30

Pré-rentrée des élèves de 6° : Jeudi 2 septembre de 8h20 à 12h15 suivie de la ½ **journée d'intégration** jusqu'à 17h30

L'élève doit prévoir un grand sac pour pouvoir transporter ses manuels scolaires

Service de restauration assuré

### 6/ retour au collège de l'ensemble des élèves pour la rentrée

Le Lundi 6 septembre 2021 (en tenue NDBA) selon l'emploi du temps de l'enfant. Emploi du temps qui sera remis le jour de la pré-rentrée

### 7/ restauration

Si vous ne faites pas le choix de la ½ pension (forfait sur 140 jours / année scolaire) cela n'empêchera pas votre enfant de déjeuner à la cantine si vous le souhaitez. Dans ce cas vous recevrez une facture en fin de mois.

### 8/ transports scolaires

Pour les familles concernées, le site à consulter est le suivant : [zou.maregionsud.fr](http://zou.maregionsud.fr). L'inscription se fait en ligne

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

